

[Communiqué] Les bibliothèques départementales indispensables au développement de la lecture publique dans les territoires

Paris, le 27 avril 2016

L'annonce par le département des Yvelines de la fermeture des locaux de la bibliothèque départementale et la dispersion de ses collections sont des signaux très inquiétants pour l'avenir de l'aménagement du territoire en matière de lecture publique.

A l'heure de la recomposition territoriale et de la réduction des moyens budgétaires de toutes les collectivités locales, l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) et l'Association des Directeurs de Bibliothèques Départementales de Prêt (ADBDP) appellent les élus départementaux à continuer d'exercer pleinement leur compétence dans ce domaine.

Depuis 1986, les départements exercent cette compétence avec volontarisme et innovation, pour garantir l'égalité d'accès des citoyens à la culture dans tous les territoires. Les bibliothèques départementales animent et soutiennent le premier réseau culturel de proximité dans les départements : prêt de documents, formation des bibliothécaires, aide à la mise en réseau, mutualisation d'actions ou de services. Elles jouent un rôle essentiel dans le déploiement des ressources numériques, qui resteraient inaccessibles pour la majorité des collectivités.

La décision du département des Yvelines ne saurait être élevée au rang de « modèle innovant » au regard du déficit criant des budgets d'acquisition de documents dans nombre de bibliothèques territoriales. Sans les apports des BDP, dans les équipements les plus modestes, les usagers devraient se contenter de collections en faible quantité, vieillissantes et peu renouvelées.

L'Inspection générale des Bibliothèques a récemment pointé dans un rapport les profondes disparités dans l'accès aux bibliothèques. Seule l'action conjuguée des communes et de leurs groupements, des départements et de l'État est de nature à réduire ces inégalités.

Grâce à leurs bibliothèques départementales, les départements disposent d'un formidable outil pour affirmer auprès des communes et des intercommunalités leur compétence de solidarité territoriale.

L'ABF et l'ADBDP appellent vivement les élus départementaux à poursuivre une politique ambitieuse de développement de la lecture publique et demandent à l'État de garantir l'exercice effectif de cette compétence.

[Télécharger le communiqué](#)

Contact

ABF – Association des Bibliothécaires de France

31 rue de Chabrol – 75010 Paris

T 01 55 33 10 30

info@abf.asso.fr

ADBDP - Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt

Bibliothèque Départementale de l'Aisne

11 avenue Robert Schuman - 02200 Soissons

contact@adbdp.asso.fr

www.adbdp.asso.fr